



ARRÊTÉ ARS/PDL/DT44/DIR/2025/003

portant modification de la composition du Conseil territorial de santé de Loire-Atlantique Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire,

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10, L. 1434-11 et R. 1434-33.

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,

Vu la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu le décret n° 2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé,

Vu l'arrêté du 03 août 2016 de la Ministre des affaires sociales et de la santé relatif à la composition du conseil territorial de santé,

Vu l'arrêté n° ARS-PDL/DG-2016/030 du 11 octobre 2016 de la Directrice générale de l'agence régionale de santé des Pays de Loire définissant les territoires de santé de la région des Pays de Loire,

Vu le décret du 15 février 2023 portant nomination de M. Jérôme Jumel, en qualité de Directeur général de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire à compter du 27 février 2023,

Vu l'arrêté ARS-PDL/DG/2024-031 du 23 août 2024 portant délégation de signature à Monsieur Benoît JAMES, conseiller auprès de la direction générale de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire,

Vu l'arrêté ARRÊTÉ ARS/PDL/DT44/DIR/2025/002 du 19 juin 2025 relatif à la composition du conseil territorial de santé de Loire-Atlantique,

Vu les décisions ou propositions transmises par les organismes concernés,

ARRETE

ARTICLE 1: Le conseil territorial de santé de Loire Atlantique est ainsi composé:

COLLÈGE 1 : REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONNELS ET OFFREURS DES SERVICES DE SANTÉ

A. AU PLUS SIX REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Au plus trois représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements

Titulaire M. Philippe EL SAIR, directeur du CHU de Nantes

Suppléant M. Julien COUVREUR, directeur du CH de Saint Nazaire

Titulaire Mme Caroline BERTHET, directrice de l'Hôpital privé du Confluent Suppléant M. Éric GAUTHIER, directeur de la clinique de la Brière à Guérande

Titulaire Mme Katell LE DELLIOU, directrice Générale des Psy'Activ

Suppléant M. Benjamin GABRIEL, Secrétaire Général GIE HOSPI GRAND OUEST

Au plus trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement

Titulaire Dr Marc LE BIDEAU, Président de CME du CHS de Saint-Nazaire Suppléant Dr François BERTHOLON, Président de CME CHS de Bouguenais

Titulaire Dr Stéphanie PROUST, Présidente de la CME Clinique Brétéché

Suppléant Dr Bruno RIOULT, président de la CME de l'hôpital privé du Confluent

Titulaire Dr Sébastien CAMPARD, Président CME Clinique Jules Verne

Suppléant Dr Pierre CALLEROT, Président CME Clinique Mutualiste de l'Estuaire

B. AU PLUS CINQ REPRÉSENTANTS DES PERSONNES MORALES GESTIONNAIRES DES SERVICES ET ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

Titulaire Mme Julie RIVIERE, Directrice EHPAD Saint-Brévin-les-Pins, sur proposition de la FHF

Suppléant en attente de désignation, sur proposition de la FHF

Titulaire M. Erwan DANTEC, directeur de l'EHPAD « La Croix du Gué », sur proposition

conjointe de l'URIOPSS et de la FEHAP

Suppléant M. Bernard MORICEAU, directeur EHPAD Saint Joseph, sur proposition conjointe de

l'URIOPSS et de la FEHAP

Titulaire Mme Catherine LABARDANT, directrice EHPAD la Chézalière, sur proposition du

SYNERPA

Suppléant Mme Caroline de MERCEY, Directrice de la maison de retraite Korian Bois Robillard,

sur proposition du SYNERPA

Titulaire Mme Estelle JEANNEAU, ARRIA Nantes - sur proposition conjointe de l'URIOPSS et de

NEXEM

Suppléant Mme Nathalie SORNAY, ADAPEI 44 - sur proposition conjointe de l'URIOPSS et de

NEXEM

Titulaire M. Erwann DELEPINE, directeur général APAJH 44, sur proposition conjointe de

l'URIOPSS et de NEXEM

Suppléant Mme Agnès PINEAU-MANAC'H, Directrice d'Etablissement au sein de l'association

L'Etape, sur proposition conjointe de l'URIOPSS et de NEXEM

C. AU PLUS TROIS REPRÉSENTANTS DES ORGANISMES ŒUVRANT DANS LES DOMAINES DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION OU EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ

Titulaire Mme Juliette GRONDIN, IREPS

Suppléant Cécilia SALLÉ, IREPS

Titulaire Mme Cécile COUTANT, Les Forges Médiation, sur proposition de l'URIOPSS

Suppléant en attente de désignation,

Titulaire Mme Katell OLIVIER, Médecins du monde

Suppléant En attente de désignation, sur proposition de la FAS

D. AU PLUS SIX REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ LIBÉRAUX

> Au plus trois médecins

Titulaire Dr Pascale GEFFROY Suppléant Dr Olivier TEFFAUD

Titulaire Dr Marion LASSALLE-GERARD

Suppléant Dr Zakary CAHOUCH

Titulaire Dr Thomas JAN
Suppléant Dr Edmond BLERIOT

> Au plus trois représentants des autres professionnels de santé

Titulaire Mme Juliette LEVENT, URPS sages-femmes Suppléant M. Alain GUILLEMINOT, URPS pharmaciens

Titulaire Mme Sophie CAILLAUD, URPS masseurs-kinésithérapeutes

Suppléant Mme Valérie MARTINAGE, URPS orthophoniste

Titulaire Mme Fabienne DESNEAUX, URPS infirmiers

Suppléant Mme Murielle SCHLAWICK, URPS pédicures podologues

E. UN REPRÉSENTANT DES INTERNES EN MÉDECINE

Titulaire Mme Aurélie NOUVEL, Syndicat Autonome des Internes des Hôpitaux de Nantes Suppléant Mme Quê Anh PHUNG, Syndicat Autonome des Internes des Hôpitaux de Nantes

F. AU PLUS CINQ REPRÉSENTANTS DES DIFFÉRENTS MODES D'EXERCICE COORDONNÉ ET DES ORGANISATIONS DE COOPÉRATION TERRITORIALE

Centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé

Titulaire M. Nicolas BLOUIN, Co'Santé Suppléant Mme Christelle LE COZ, Co'Santé

Représentants des maisons de santé pluriprofessionnelles

Titulaire Mme Carine RENAUX, APMSL Suppléant M. Alexandre FELDMAN, APMSL

Représentants des DAC

Titulaire M. Damien DOUX, DAC
Suppléant Dr Morgane VIDAILLAC, DAC

Représentant des communautés professionnelles territoriales de santé

Titulaire Mme Sylvie COSTES

Suppléant Dr Grégory SENICOURT

Représentant des communautés psychiatriques de territoire

Titulaire en attente de désignation
Suppléant en attente de désignation

G. AU PLUS UN REPRÉSENTANT DES ÉTABLISSEMENTS ASSURANT DES ACTIVITÉS D'HOSPITALISATION À DOMICILE

Titulaire Mme Agnès PICHOT, directrice HAD Nantes

Suppléant M. Clément GAUTIER, Responsable développement et partenariats, au sein de l'HAD

de Nantes & région

H. AU PLUS UN RÉPRESENTANT DE L'ORDRE DES MÉDECINS

Titulaire Dr Danièle DURAND
Suppléant En attente de désignation

Représentant des autres ordres des professions de santé

Titulaire Mme Mathilde DUPÉ, Conseil de l'Ordre des Pédicures-Podologues

Suppléant En attente de nomination

Titulaire Mme Edith LAURENT, Conseil interdépartemental l'ordre des infirmiers Suppléant M. Yannick LAV, Conseil interdépartemental l'ordre des infirmiers

Titulaire M. Alexandre PATRY, Conseil de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes
Suppléant En attente de désignation, Conseil de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes

Titulaire Dr Franck LAUTREDOU, Conseil de l'Ordre des Chirurgiens-dentistes Suppléant En attente de désignation, Conseil de l'Ordre des Chirurgiens-dentistes

Titulaire En attente de désignation, Conseil de l'Ordre des Sage-Femmes Suppléant En attente de désignation, Conseil de l'Ordre des Sage-Femmes

Titulaire Mme Isabelle PONDEVIE, Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens des Pays de la

Loire

Suppléant En attente de désignation, Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens des Pays de la

Loire

COLLEGE 2 : USAGERS ET ASSOCIATIONS D'USAGERS ŒUVRANT DANS LES DOMAINES DE COMPETENCE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

A. AU PLUS SIX REPRÉSENTANTS DES USAGERS DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES AU NIVEAU REGIONAL CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L. 1114-1

Titulaire Mme Anne HIEGEL, France Rein PDL
Suppléant Mme Béatrice RIVASSOU, France Rein PDL

Titulaire Mme Marie-Christine LARIVE, Ligue contre le cancer

Suppléant Mme Brigitte SENN, Ligue contre le cancer

Titulaire Mme Jacqueline LE BAIL, UDAF 44
Suppléant Mme Nathalie PAYELLE, UDAF 44

Titulaire Mme Eliane VALLEE, APF France handicap
Suppléant M. Pascal BERNARD, APF France handicap

Titulaire M. Bruno LE LAY, UFC Que Choisir Suppléant M. Laurent VENAILLE, UFC Que Choisir

Titulaire M. François PRUD'HOMME, l'Association de Patients porteurs d'un Cancer Localisé

de la Prostate (APCLP)

Suppléant M. Thomas LAURENCEAU, SOS Hépatites

B. AU PLUS QUATRE REPRÉSENTANTS DES USAGERS DES ASSOCIATIONS DES PERSONNES HANDICAPÉES OU DES ASSOCIATIONS DE RETRAITÉS ET PERSONNES AGÉES

Titulaire M. Jean-Pierre GILET, formation « personnes âgées » CDCA
Suppléant Mme Mélanie BOURGET, formation « personnes âgées » CDCA

Titulaire Mme Nadine ROBERT, formation « personnes âgées » CDCA
Suppléant Mme Marylène JEHANNO, formation « personnes âgées » CDCA

Titulaire M. Rémy LEVILLAYER, formation « personnes handicapées » CDCA Suppléant Mme Estelle HOUDOU, formation « personnes handicapées » CDCA

Titulaire Mme Odile TIERS, formation « personnes handicapées » CDCA
Suppléant Mme Isabelle HALLET, formation « personnes handicapées » CDCA

COLLEGE 3 : COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU LEURS GROUPEMENTS, DU TERRITOIRE DE DÉMOCRATIE SANITAIRE CONCERNE

A. AU PLUS UN CONSEILLER RÉGIONAL

Titulaire Mme Nathalie POIRIER
Suppléant Mme Sophie LAMBERTHON

B. AU PLUS UN REPRÉSENTANT DE CONSEILS DÉPARTEMENTAUX

Titulaire Mme Lyliane JEAN

Suppléant Mme Ombeline ACCARION

C. AU PLUS UN REPRÉSENTANT DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Titulaire en attente de désignation
Suppléant en attente de désignation

D. AU PLUS DEUX REPRÉSENTANTS DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Titulaire Elias M. AMIOUNI, Vice-président de la CC de Châteaubriant-Derval, en charge de la

santé

Suppléant Maurice M. PERRION, Vice-président de la CC du Pays d'Ancenis - Président de l'AMF

Titulaire Emmanuel M. RIVERY, Vice-président de la CC Sèvre et Loire

Suppléant Rémy M. NICOLEAU, Vice-président de la CC Estuaire et Sillon / Référent EPCI au sein

de l'AMF

E. E. AU PLUS DEUX REPRESENTANTS DES COMMUNES

Titulaire M. Pierre MARTIN, Maire de Chauvé

Suppléant Mme Marie-Pierre GUERIN, Maire de La Meilleraye de Bretagne

Titulaire M. Jean-Marc LALLOUE, Maire d'Issé

Suppléant M. Frédéric LAUNAY, Maire de la Limouzinière

COLLEGE 4 : REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT ET DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

A. AU PLUS UN REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT DU RESSORT DU CONSEIL TERRITORIAL DE SANTÉ

Titulaire Mme Dominique YANI, Secrétaire générale de la préfecture de Loire-Atlantique, sous-

préfète de Nantes

Suppléant Mme Laurence CHANUT, directrice de la coordination des politiques publiques et de

l'appui territorial

B. AU PLUS DEUX REPRÉSENTANTS DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE SITUÉS DANS LE RESSORT DU CONSEIL TERRITORIAL DE SANTÉ

Titulaire M. Franck GUYARD, 1^{er} vice-président CA CPAM 44 Suppléant M. Jean-Yves HAMELIN, Vice-Président CA CPAM 44

Titulaire En attente de désignation
Suppléant M. Bernard LEVACHER, MSA

COLLEGE 5 : DEUX PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

M. Christophe BIGAUD, Mutualité Française

Les parlementaires du département sont membres de droit du conseil territorial de santé.

ARTICLE 2 : La durée du mandat des membres des conseils territoriaux de santé est de cinq ans, renouvelable une fois.

ARTICLE 3: Nul ne peut siéger au sein des conseils territoriaux de santé à plus d'un titre.

<u>ARTICLE 4</u>: La qualité de membre se perd lorsque la personne intéressée cesse d'exercer le mandat ou les fonctions au titre desquels elle a été élue ou désignée. Lorsqu'un membre cesse d'exercer ses fonctions avant l'expiration de son mandat, il est remplacé par une personne désignée dans les mêmes conditions pour la durée du mandat restant à courir.

<u>ARTICLE 5</u>: Tout membre qui, sans motif légitime, s'abstient pendant un an d'assister aux séances du conseil est réputé démissionnaire. Le Directeur général de l'agence régionale de santé constate cette

démission et la notifie à l'intéressé, qui est remplacé par une personne désignée dans les mêmes conditions pour la durée du mandat restant à courir.

<u>ARTICLE 6</u>: L'arrêté ARS/PDL/DT44/DIR/2025/002 du 19 juin 2025 relatif à la composition du conseil territorial de la santé de Loire-Atlantique est abrogé.

<u>ARTICLE 7</u>: Le Directeur général adjoint de l'agence régionale de santé Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

<u>ARTICLE 8</u>: Dans les 2 mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du DG de l'ARS, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes.

Le tribunal administratif peut notamment être saisi d'un recours via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Nantes, le 19 septembre 2025

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, **signé** Jérôme JUMEL